

# Déclaration annuelle des quantités d'azote épanchées ou cédées

Arrêté du 7 mai 2012 (JO du 8 mai 2012)

Vous pouvez également télédéclarer à l'adresse suivante :  
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Période du 01/09/2017 au 31/08/2018

Informations générales relatives au déclarant	
N° SIRET du déclarant	N° de TEL
213 503 121 000 13	02 99 57 86 20
Ancien N° SIRET du déclarant *	Adresse électronique
	Contact.mairie@saينتسندوخ
<small>* Si le N° SIRET du déclarant a changé, renseigner ici le N° SIRET utilisé dans la déclaration précédente</small>	
NOM, Prénom ou raison sociale du déclarant	Nature de l'activité *
MAIRIE	AUTRE
Adresse	<small>* : opérateur spécialisé dans l'échange d'effluents d'élevage, transformateur d'effluents d'élevage, fournisseur de fertilisants azotés minéraux, autre</small>
11 Rue des Trois Huchet 35580 SAINT-SENDOUX	

Les cadres en gris sont réservés à l'administration

### Quantité d'azote produite issu d'effluents d'élevage (y compris associés à d'autres matières) enlevé par le déclarant

Quantité d'azote enlevée (en Kg)	n°SIRET ou PACAGE du fournisseur	Nature du fertilisant*	% d'azote d'origine animale
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%
kg			%

Quantité totale d'azote enlevé

kg de N

Faire apparaître autant de lignes que de fournisseurs. Il est vivement conseillé de transmettre les données en ligne. A défaut, transmettre un fichier excel ou calc. Le format papier ne sera pas admis.

- LBP : Lisier brut (porc)
- LBS : Lisier brut (bovin)
- FBB : Fumier brut (bovine)
- FBV : Fumier brut (volaille)
- FBA : Fumier brut (porc et autres espèces)
- D : Digestat non normé
- DN : Digestat normé
- FS : Fientes sèches
- CLVN : Compost de litière de volaille normé
- CLAN : Compost de litière autres espèces normé
- ENP : Produit normé NP issu de lisier
- BSTAN : Boue issue d'une station de traitement de lisier normé
- CSTA : Cartrat issu d'une station de traitement de lisier non normé
- CSTAN : Cartrat issu d'une station de traitement de lisier normé
- AUTRE(org Animal) : Autre type d'effluent d'élevage, non normé
- AUTRE N(org Animal) : Autre type d'effluent d'élevage, normé

### Quantité d'azote transitant par une installation de traitement du déclarant

Type de système de traitement *	Filter Plantes de Roseaux
Quantité d'azote entrant dans l'installation de traitement (IIIA)	4,91 kg de N
dont quantité d'azote issue des effluents d'élevage	kg de N
Quantité d'azote restant après traitement (IIIB)	1,03 kg de N
dont quantité sous forme d'un produit homologué ou normé	kg de N
Quantité d'azote abattue par l'installation de traitement (IIIC)	kg de N (IIIA - IIIB)
Part d'azote abattu par l'installation de traitement	% (IIIC / IIIA)

\* valeurs possibles : Méthanisation / Séchage / Compostage / Station de traitement / Plusieurs types de traitement

### Quantité d'azote issu de fertilisants d'élevage (y compris associés à d'autres matières) cédé par le déclarant

IV	Quantité d'azote cédé en Kg	Dont % d'origine animale	n°SIRET ou PACAGE du receveur (si implanté dans la ZONE DE SURVEILLANCE)	n°département du receveur (si implanté hors ZONE DE SURVEILLANCE)	Code pays du receveur (si implanté à l'étranger)	Qualité du receveur *
	kg	%				
	kg	%				
	kg	%				
	kg	%				
	kg	%				
	kg	%				
	kg	%				
	kg	%				
	kg	%				
Total azote reçu						Kg
Quantité totale issue des effluents d'élevage						Kg

Faire apparaître autant de lignes que de fournisseurs. Il est vivement conseillé de transmettre les données en ligne. A défaut, transmettre un fichier excel ou csv. Le format papier ne sera pas admis.

\* valeurs possibles : Agriculteur / Distributeur / Transformateur / Utilisateur final autre

### Quantité d'azote issu de fertilisants organiques autres que les effluents d'élevage cédé par le déclarant à un AGRICULTEUR de la ZONE DE SURVEILLANCE

V	Quantité d'azote cédée en Kg	n°SIRET ou PACAGE du receveur	Code SANDRE de la station d'où proviennent les boues
	kg		
	kg		
	kg		
	kg		
	kg		
	kg		
	kg		
	kg		
	kg		
Total azote cédé			Kg

## Quantité d'azote issu de fertilisants minéraux distribué par le déclarant dans la ZONE DE SURVEILLANCE en vue d'un épandage sur des terres agricoles

VI	Quantité d'azote cédée en Kg	Code postal du receveur
	kg	
	kg	
	kg	
	kg	
	kg	
	kg	
	kg	
	kg	
	kg	
Total des quantités d'azote cédé, issu de fertilisants minéraux		Kg

Faire apparaître autant de lignes qu'il y a de receveurs. Il est vivement conseillé de transmettre les données en ligne. A défaut, transmettre un fichier excel ou calc.  
Le format papier ne sera pas admis.

### Observations du déclarant

### Date et signature

Signé le : 18/02/2019

Il est rappelé qu'il est nécessaire de signer votre déclaration pour la valider afin qu'elle soit prise en compte par l'administration.



Station de : <b>SAINT SENOUX/Route de Pléchatel</b>	Date : <b>5 novembre 2018</b>	Code SANDRE : <b>0435312S0002</b>	<b>Stéphanie VERMET</b>
Type de traitement : <b>FILTRES PLANTES DE ROSEAUX</b>	Heure : <b>10:00</b>	Exploitant : <b>SAINT SENOUX</b>	
Capacité : <b>800 EH</b>	Météo : <b>Temps sec</b>	Personne rencontrée: <b>/</b>	<b>Visa du technicien</b>
Débit nominal : 120 m <sup>3</sup> /j Charge nominale : 48 kg DBO <sub>5</sub> /j	Pluviométrie : <b>0 mm</b>	Nombre de raccordés théorique: <b>428 hab.</b>	<b>Point de rejet : La Vilaine</b>

## 1. EVALUATION DE LA QUALITE DU REJET AU MILIEU

### 1.1 Résultats analytiques

Paramètres	Entrée (mg/l)	Sortie (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Flux Entrée kg	Flux sortie kg	Rendement	Flux max autorisé kg
Débit	53 m <sup>3</sup> /j	22 m <sup>3</sup> /j	120 m <sup>3</sup> /j	-	-	-	-
MES	350	6	30	18,55	0,13	99,3 %	3,6
DCO	792	101	90	41,98	2,22	94,7 %	10,8
DBO <sub>5</sub>	320	10	25	16,96	0,22	98,7 %	3
NTK	121	48,8	20	6,41	1,07	83,3 %	2,4
N-NO <sub>2</sub>	0,01	0,4	-	0	0,01	0 %	-
N-NO <sub>3</sub>	0,1	24,4	-	0,01	0,54	0 %	-
N-NH <sub>4</sub>	92,6	46,9	10	4,91	1,03	79 %	1,2
NGL	121	73,6	-	6,42	1,62	74,8 %	-
P-PO <sub>4</sub>	8,5	9,8	-	0,45	0,22	52,1 %	-
Pt	12	9,9	-	0,64	0,22	65,8 %	-

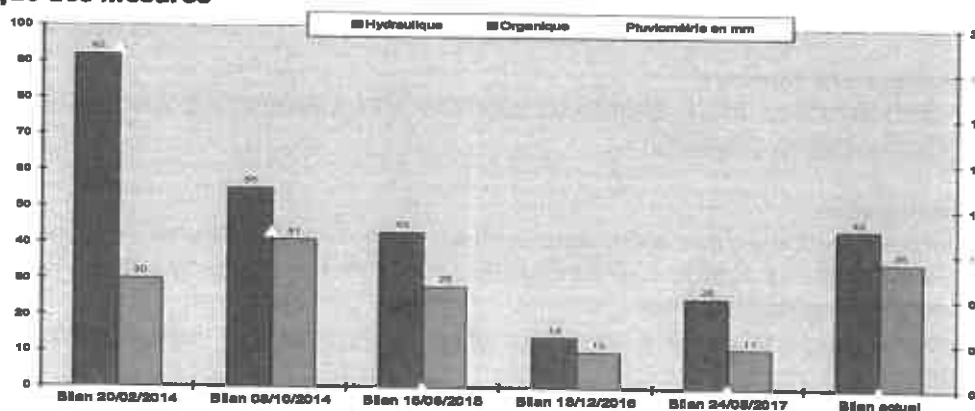
Les analyses en laboratoire sont réalisées par LABOCEA

### 1.2 Charge globale reçue

	Charge reçue	% de charge reçue	Charge reçue EH (45 g DBO <sub>5</sub> /EH/ et 100 l/EH/)	Biodégradabilité (DBO <sub>5</sub> /DCO)
Hydraulique.	53 m <sup>3</sup> /j	44	530 EH	0,4
Organique	17 kg DBO <sub>5</sub> /j	35	377 EH	

La biodégradabilité de l'effluent brut est bonne.

### 1.3 Historique des mesures



**NOTE:** Cette visite a été réalisée dans le cadre de l'activité d'assistance technique sur les stations d'épuration, et a pour objet de formuler un conseil d'exploitation indépendant, s'appuyant sur une expertise de la qualité du rejet, avec analyse au laboratoire départemental et tests de terrain.

## 2. CONDITIONS DE MESURE

### 2.1 Entrée station

Ont été mis en place pour les besoins particuliers de l'étude, dans le canal de mesure en entrée station :

- un enregistrement des volumes au moyen d'un débitmètre bulle à bulle SIGMA 950,
- un pluviomètre à auget,
- un prélèvement par un échantillonneur isotherme monoflacon SIGMA 900 asservi au débit transité sur la base de 110 ml tous les 400 litres, soit un nombre de prélèvements élémentaires voisin de 132, en conformité avec les règles de l'Agence de l'eau (100 échantillons minimum sur 24 heures).

### 2.2 Sortie station

Ont également été mis en place dans le canal de mesure en sortie station :

- un enregistrement des volumes au moyen d'un débitmètre bulle à bulle SIGMA 950
- un prélèvement par un échantillonneur isotherme monoflacon SIGMA 900 asservi au débit transité sur la base de 110 ml tous les 160 litres, soit un nombre de prélèvements élémentaires voisin de 138.

## 3. INTERPRETATION DES RESULTATS - EXPERTISE DU FONCTIONNEMENT

### 3.1 Qualité du rejet et aspects organiques :

Le résultat des analyses effectuées sur un échantillon moyen en sortie de second étage des filtres plantés de roseaux fait apparaître un dépassement des normes en concentrations pour les paramètres azotés (NTK et  $\text{NH}_4^+$ ) ainsi que pour la demande chimique en oxygène (DCO).

Ces dépassements sont constatés depuis 2015.

La charge organique mesurée lors du bilan en entrée de station est de 17 kg de  $\text{DBO}_5$  soit 35 % de la capacité nominale de la station. Elle est stable et similaire à celles des années 2014 et 2015.

### 3.2 Observations sur site :

La station est propre et bien entretenue.

Le chenal de mesure en entrée de station est bouché et encrassé. On observe la présence envahissante d'adventices dans le filtre du deuxième étage.

### 3.3 Aspects hydrauliques :

La charge hydraulique mesurée en entrée de station lors du bilan est de  $53 \text{ m}^3/\text{j}$  soit 44 % de la capacité nominale de la station.

Le débit de sortie a été mesuré à  $22 \text{ m}^3/\text{j}$ . Il respecte le débit préconisé dans l'arrêté préfectoral de la station ( $120 \text{ m}^3/\text{j}$ ).

### 3.4 Fonctionnement et suivi du réseau :

Le suivi des postes de relevage a été confié à la SAUR.

## 4. CONSEILS D'EXPLOITATION ET PRECONISATIONS

### 4.1 Fonctionnement général :

Le système de bâchées étant dysfonctionnant, les filtres plantés de roseaux sont alimentés en eau de façon continue depuis mai 2017.

### 4.2 Préconisations :

Le fonctionnement global de la station pourrait bénéficier des améliorations suivantes:

- remettre en service le système d'alimentation des filtres par chasses d'eau afin que les conditions de fonctionnement soient normales,
- désherber les filtres sans utiliser de produit chimique afin que les roseaux puissent se développer,
- pour compléter l'autosurveillance, effectuer une estimation du débit de sortie en même temps que les tests.

**NOTE:** Cette visite a été réalisée dans le cadre de l'activité d'assistance technique sur les stations d'épuration, et a pour objet de formuler un conseil d'exploitation indépendant, s'appuyant sur une expertise de la qualité du rejet, avec analyse au laboratoire départemental et tests de terrain.